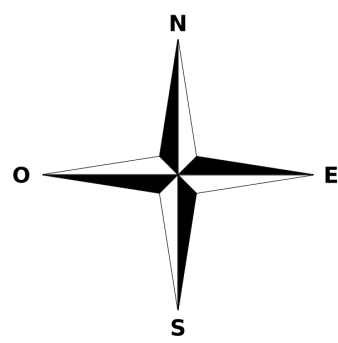




4.2/ Zonage de l'agglomération de Garons
PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/2400

Révision générale arrêtée par délibération en conseil municipal du : 17 juin 2025
Révision générale approuvée par délibération en conseil municipal du : 16 décembre 2025

Zonage

Limites des zones et sous-secteurs

Prescriptions graphiques

Espaces Boisés Classés

Emplacements Réservés

Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

Espace vert protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Secteur d'OAP

Recul par rapport aux voies

Périmètre de protection des captages

Périmètre de protection de captage "Carreirasse" défini dans le cadre d'un avis hydrogéologue agréé

Liste des emplacements réservés

N°ER	Désignation	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Prolongement de la rue de la Vistrenque	Commune	323
2	Création d'un parc de stationnement aménagé avec des espaces verts	Commune	1765
3	Création d'un espace vert et d'aires de jeux	Commune	305

Liste des espaces verts à protéger au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

N°	Désignation	Superficie en m²
1	Espace Vert Paysager des Amoureux à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme	3162 m²
2	Espace Naturel de l'Embu à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme	27 290 m²

